

2012_B109

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la CPA.

Il vous est proposé d'examiner 25 demandes de subventions pour lesquelles la Commission du développement économique du 22 mars 2012 s'est prononcée pour un montant global de 64 300 euros.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages, font appel à la Communauté.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les 25 actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2012 correspondants.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
158	Fête Médiévale 31 mars au 1 ^{er} avril	DYNAMIC VILLAGE	Fédérer les commerçants et artisans pour redynamiser l'activité commerciale et touristique	2 500 €	24 000 €	6 000 €	6 000 €	Non
180	Week-end des saveurs 8 -9 décembre	ROUSS EVASION	Promouvoir la culture, les animations et les fêtes régionales auprès de tous les habitants	2 500 €	5 100 €	1 500 €	1 500 €	Non
465	St-Valentin 4 au 18 février	VITRINES DE PERTUIS	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des manifestations commerciales	6 000 €	5 500 €	1 572 €	1 572 €	Non
465	Festival « Recycl' Art » 17 au 31 mars	VITRINES DE PERTUIS	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des manifestations commerciales		9 000 €	2 571 €	2 571 €	Non
465	Festival du - tatouage et de la peinture sur corps 6 au 20 juillet	VITRINES DE PERTUIS	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des manifestations commerciales		9 000 €	2 571 €	2 571 €	Non
465	Fête des lumières 5 au 22 décembre	VITRINES DE PERTUIS	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des manifestations commerciales		18 215 €	5 286 €	5 286 €	Non

538	Gazette publicitaire 1 ^{er} trimestre	SIMIANE COMMERCE	Valoriser et promouvoir les activités, renforcer l'attraction de Simiane.	2 500 €	2 214 €	1 000 €	1 000 €	Non
539	Soirée loto et animation musicale 25 novembre	SIMIANE COMMERCE	Valoriser et promouvoir les activités, renforcer l'attraction de Simiane.		900 €	300 €	300 €	Non
540	Simiane s'illumine 7 décembre	SIMIANE COMMERCE	Valoriser et promouvoir les activités, renforcer l'attraction de Simiane.		2 950 €	2 000 €	2 000 €	Non
777	Journée de la femme 8 mars	ACG	Dynamiser le quartier et créer du lien social par des animations commerciales	1 500 €	2 250 €	600 €	600 €	Non
778	Animation commerciale « Printemps » mois de mars	ACG	Dynamiser le quartier et créer du lien social par des animations commerciales		6 500 €	1 000 €	1 000 €	Non
780	Animation commerciale « Far West » 17 au 24/09	ACG	Dynamiser le quartier et créer du lien social par des animations commerciales		2 350 €	1 200 €	1 200 €	Non
779	Animation « Halloween » 31 octobre	ACG	Dynamiser le quartier et créer du lien social par des animations commerciales		10 554 €	600 €	600 €	Non
781	Animation Noël 4 et 6/12	ACG	Dynamiser le quartier et créer du lien social par des animations commerciales		7 070 €	1 600 €	1 600 €	Non
843	Kermesse de Noël mi-décembre	LA ROQUE ENSEMBLE	Renforcer l'attraction de la Roque, promouvoir les produits et services, créer une image de marque commune	2 500 €	4 900 €	3 500 €	3 500 €	Non

921	Le Noël d'Aix 17/11 au 30/12	APACA	Participer à la revitalisation du centre-ville par des actions pour promouvoir l'activité commerciale et artisanale.	10 750 €	50 000 €	20 000 €	15 000 €	Non
776	Création et diffusion d'un agenda type	ACAPLM	Fédérer les commerçants, artisans et libéraux pour dynamiser le commerce de proximité et le cœur de ville.	4 000 €	15 000 €	6 000 €	5 000 €	Non
830	Les pitchounades mois de juillet	VITRINES ET METIERS A SAINT-CANNAT	Renforcer l'attraction de St-Cannat, promouvoir les produits et services, créer une image de marque commune	1 200 €	10 400 €	3 000 €	3 000 €	Non
831	La nuit de l'artisanat et du commerce mois d'octobre	VITRINES ET METIERS A SAINT-CANNAT	Renforcer l'attraction de St-Cannat, promouvoir les produits et services, créer une image de marque commune		2 650 €	250 €	250 €	Non
832	Loto des commerçants mois de novembre	VITRINES ET METIERS A SAINT-CANNAT	Renforcer l'attraction de St-Cannat, promouvoir les produits et services, créer une image de marque commune		1 600 €	200 €	200 €	Non
833	Marché de noël En novembre	VITRINES ET METIERS A SAINT-CANNAT	Renforcer l'attraction de St-Cannat, promouvoir les produits et services, créer une image de marque commune		1 450 €	550 €	550 €	Non
771	Carnaval Le 31 mars	ACAR	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des animations festives et commerciales	3 000 €	3 980€	1 000 €	1 000 €	Non

772	Feux de la St-Jean 29 juin	ACAR	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des animations festives et commerciales		4 630 €	1 500 €	1 500 €	Non
770	Noël des enfants 8 ou 15 décembre	ACAR	Fédérer les commerçants et artisans et organiser des animations festives et commerciales		3 700 €	500€	500 €	Non
922	Fête du Calisson d'Aix : 17 ^{ième} édition de la Bénédiction des Calissons	Bénédiction - Calisson.Com	Réalisation de manifestations liées à la promotion des produits de la région provençale		4 000 €	6 000 €	6 000 €	Non
Montant disponible sur la ligne 3F-94-6574							128 500 €	
Total des subventions votées							64 300 €	
Reste disponible							64 200 €	

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 22 mars 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions telles que proposées par la Commission du développement économique du 22 mars 2012 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant de 64 300 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2012 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2012-158	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113879	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
DYNAMIC VILLAGE			
PRESIDENT	Madame Nathalie TRAVIER		
SIEGE	VITROLLES		
OBJET STATUTAIRE	Dynamic' village est une association regroupant les commerces et artisans du vieux village de Vitrolles. Elle a pour objet de fédérer les commerçants et artisans autour de sa structure afin de promouvoir et redynamiser l'activité commerciale et touristique du vieux village en partenariat avec les associations, les collectivités locales, territoriales et organismes consulaires pour le principal.		
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de la 4^{ème} édition de la Fête Médiévale. Faire revivre le passé du vieux village de Vitrolles, historique, culturel, ludique, costumes d'époque avec de multiples animations et un plateau d'intervenants très riche et varié. Chapelliers, spectacle équestre, spectacle de feu, magiciens, musiciens, jonglerie et danses de cour au banquet et dans les rues, marionnettes, démonstration de rapaces, serpents, ferme avec animaux, bénédiction des troupes le dimanche matin. Village Médiéval avec ses 40 échoppes artisans variés médiévaux, vieux métier en atelier forge, portier, tailleur de pierre et fondeur d'étain. Animation sur un week-end : samedi 31 mars 2012 avec nocturne et dimanche 1^{er} avril 2012.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Vitrolles a sollicité un FISAC. Une étude de faisabilité va être lancée.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 30 050 € : CR = 2 000€, CG 13 = 6 000 €, Commune de Vitrolles = 9 000 €, CCIMP = 1 000€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	24 000 €	MONTANT DEMANDE	6 000 €
MONTANT PROPOSE	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2012	25 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	8,64 %
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association: Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1 AVRIL
Lieu(x) de réalisation	VIEUX VILLAGE VITROLLES
Contenus et objectifs de l'action	FÊTE MEDIEVALE - REVIVRE LE PASSÉ de VITROLLES
Public(s) ciblé(s)	Tous PUBLICS LOCAL/REGIONAL/ENFANTS
Nombre de participants / exposants	ENVIRON 40 EXPOSANTS MEDIEVAUX
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000 évalués en 2011.
Durée de l'action	2 JOURS
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	250	Ressources propres	3000
Achats		Vente	1000
Prestations de services	1200	Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	640
Services extérieurs			
Locations	400		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances + ASSUR ANNULLATION	850	Etat (à détailler)	
DOCUMENTATION	150	Région (s)	2000
COUVERTELS + Tel.	250	Département (s) CG 13	3000
		MUNICIPALITE	
		Commune (s) VITROLLES	7000
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	6000
Honoraires spectacles intervenants	15400	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1200	chambre commerce	500
Déplacements, missions	550	Fonds Européens	
Repas Bénévoles et intervenants	2850	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	860
Salaires bruts		S.P.O.N.S.O. B.E.I.M.G	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
SECURITE GARDIENAGE de nuit	600		
TOTAL CHARGES :	29000	TOTAL PRODUITS :	24000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 6000 € représente 25,00 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant demandé / total d's produits) x 100

DOSSIER N° 2012-180	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 000739	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
ROUSS'EVASION			
PRESIDENT	Madame Patricia CANAL		
SIEGE	Rousset		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet de : - Faciliter l'accès à la culture aux personnes habitant en milieu rural et/ou aux revenus modestes - Développer les fêtes régionales (Saint-Nicolas)		
OBJET DE LA DEMANDE	Week-end des saveurs les 8 et 9 décembre 2012 pour promouvoir les produits locaux et régionaux d'artisans et producteurs aux métiers de bouche. Vente directe de leurs productions (miel, huile, vins, fromages, chocolats, gateaux, confitures,...)		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Un FISAC est en cours sur la commune de Rousset.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 390 214 € : CG 13 = 1 150 €, Commune de Rousset = 40 000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	5 100 €	MONTANT DEMANDE	1 500 €
MONTANT PROPOSE	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2012	29,41%
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	47,39 %
OBSERVATIONS	L'association sollicite pour 3 500€ de subvention à la CPA (1 500€ à la Culture, 500€ aux Interventions Economiques) <u>Critères d'attribution :</u> - L'association n'est pas une association de commerçants.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Non
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Non
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation.	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre.	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre.	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention.	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : f. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants g. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants h. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants i. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants j. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESIGNATION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 Le formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 le total des montants demandés doit être égal au total des montants provisionnels de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	08 et 09 Décembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Roussel (salle des fêtes)
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir les produits locaux
Public(s) ciblé(s)	et régionaux tout public
Nombre de participants / exposants	une trentaine
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 1000
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un formulaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
 DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	1600
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1600	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	2000
Autres Services extérieurs		Communauté de Pays d'Als	1500
Honoraires	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	3200	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aides (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	5100	TOTAL PRODUITS	5100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligations
 Le total des montants demandés doit être égal au total des montants provisionnels de l'association

DOSSIER N° 2012-465	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 000058	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
VITRINES DE PERTUIS			
PRESIDENT	Madame Fatima TOUATI		
SIEGE	Pertuis		
OBJET STATUTAIRE	Les buts de l'association sont le resserrement des liens et des rapports de convivialité, d'échanges entre tous ses membres ; le soutien, la représentation, la défense et l'information de ses adhérents sur toutes questions d'ordre économique, législatif et juridique liées à leurs activités professionnelles ; l'organisation et la participation à des manifestations commerciales et culturelles dans le but d'animer et de faire vivre le bassin socio-économique de Pertuis.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 4 manifestations sur l'année : - La Saint-Valentin du 7 au 18 février 2012 - Festival « Recycl'Art » du 17 au 31 mars 2012 - Festival du tatouage du 6 au 16 juillet 2012 - Fêtes de Noël du 5 au 24 décembre 2012		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Pertuis a sollicité un FISAC. Une étude de faisabilité est en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 98 713 € : CR = 1 000€, CG 84 = 2 000 €, Commune de Pertuis = 2 500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	41 715 €	MONTANT DEMANDE	12 000 €
MONTANT PROPOSE	12 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2012	28,77 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	8,67 %
OBSERVATIONS	Le montant de la subvention est divisée sur les 4 actions : - Saint-Valentin, 1 572 € sur un montant de 5 500 € ; - Festival « Recycl'Art », 2 571 € sur un montant de 9 000 € ; - Festival du tatouage, 2 571 € sur un montant de 9 000 € ; - Fêtes de Noël, 5 286 € sur un montant de 18 215€.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : k. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants l. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants m. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants n. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexes ou jointes
 Formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés est inscrit dans le budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 7 au 18 février 2012
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	la Saint Valentin
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	52 adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	4 000
Durée de l'action	14 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter pour le budget prévisionnel de l'association
 DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2 500	Vente	
Prestations de services concerts		Autres produits	
Matières et fournitures	320	Cotisations	1 928
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	50	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	1 572
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2 100	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aides (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		dons Carrefour/Hyper U/CIC	2 000
Salaires bruts	430		
Charges sociales	100		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5 500	TOTAL PRODUITS :	5 500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire		
Le service culturel de la Direction de la Culture	1 572	40
Le service de la Direction de la Culture		

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au dossier
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés est à verser sur le compte courant d'association de la commune

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 17 au 31 mars 2012
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	Récycl'Art
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	100 élèves et plusieurs associations
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000
Durée de l'action	14 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Remplir les cases pour obtenir le montant total de l'action
EXPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2 484	Vente	
Prestations de services concerts	1 500	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	3 429
Services extérieurs			
Locations	350		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	150	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté de Pays d'AB	2 571
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		dons Carrefour/Hyper U/C/C	3 000
Salaires bruts	1 616		
Charges sociales	400		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	9 000	TOTAL PRODUITS :	9 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations :	

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter. À joindre en annexe au dossier.
 Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés à l'État doit être égal au budget prévisionnel de la manifestation.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	6 au 16 juillet 2012
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	Festival du Tatouage
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	53 adhérents et 30 exposants et participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000
Durée de l'action	10 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir les montants pour chaque ligne du budget prévisionnel de la manifestation.
 CHARGES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services concerts	6 000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	3 000
Services extérieurs			
Locations	446		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	150	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté de Pays d'Aix	2 571
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1 800	Fonds Européens	
Déplacements, missions	100	Emplois Aidés (ex CNASRA)	
		Autres recettes attendues (A détailler)	
Charges de personnel		dons Carrefour/Hyper U/CIC	3 429
Salaires bruts	404		
Charges sociales	100		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	9 000	TOTAL PRODUITS :	9 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire	2 571	40
-------------	-------	----

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter (voir annexe au cahier)
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants doit être égal au budget prévisionnel de l'action

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	du 5 au 24 décembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	Fêtes de Noël
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	63 adhérents et 10 exposants et participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000 répartis sur les 4 animations
Durée de l'action	17 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir cet exemplaire pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année
CHARGES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	5 000	Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	116	Cotisations	4 400
Services extérieurs			
Locations (pavillon, calèche)	8 000		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
		Région (s)	1 000
		Département (s)	2 000
		Commune (s)	2 500
Autres Services extérieurs		Communes du Pays d'Aix	5 286
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2 700	Fonds Européens	
Déplacements, missions	284	Emplois Aidés (ex CNASRA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		dons Carrefour/Hyper U/CIC	3 029
Salaires bruts	1 616		
Charges sociales	400		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	18 215	TOTAL PRODUITS :	18 215

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 Le total des contributions volontaires doit être égal à 5 286 € (soit 40 % du total des produits)
 Le total des contributions volontaires doit être égal à 40 % du total des produits

DOSSIER N° 2012-538 2012-539 2012-540	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113336	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
SIMIANE-COMMERCE			
PRESIDENT	Madame Sandrine MASSON		
SIEGE	SIMIANE-COLLONGUE		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but de : - Renforcer l'attraction des professionnels de la commune. : - Valoriser leurs activités et services. - Créer une image de marque commune à tous les professionnels. - Assurer leur représentation auprès des autorités et organismes locaux, régionaux, ... pour la défense de leurs intérêts.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 3 opérations : - Création d'une gazette le 1 ^{er} trimestre 2012 - Animation « Soirée loto, animation musicale et buvette » le 25 novembre 2012 - Simiane s'illumine le 7 décembre 2012		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Simiane-Collongue a sollicité une étude de faisabilité FISAC.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 11 670 € : CR = 2 000 € ; CG13 = 2 000 € ; Commune = 900 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	6 064 €	MONTANT DEMANDE	3 300 €
MONTANT PROPOSE	3 300 €	TAUX DE COUVERTURE	54,42 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	13,16%
OBSERVATIONS	Le montant de la subvention est divisée sur les 3 actions : - Création d'une gazette, 1 000 € sur un montant de 2 214 € ; - Loto et animation musicale, 300€ sur un montant de 900€ ; - Simiane s'illumine, 2 000€ sur un montant de 2 950 € ; <u>Critères d'attribution :</u> - La subvention demandée représente plus de 40% du budget prévisionnel des actions.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : p. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants q. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants r. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants s. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants t. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

PROJET

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Premier trimestre 2012
Lieu(x) de réalisation	Commerciaux de Sidiouane - Collongue
Contenus et objectifs de l'action	Mise en place d'une casette publicitaire
Public(s) cible(s)	Les habitants de la Commune
Nombre de participants / exposants	Au moins 37 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	?
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription €)

PROJET

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	2214	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	14
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances		Région (S)	
		Conseil Régional	600
		Département (s)	600
		E.G. 13	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté en tiers d'Etat	1000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aides (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2214	TOTAL PRODUITS :	2214

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Général
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

1000€ 40%

* Pour la Direction Culture, veuillez également consulter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	7 décembre 2012
Lieu de réalisation	Cours de l'horre - Saurimo Collège
Contenus et objectifs de l'action	Sommaire S. Lilliane / animation de l'horre
Public(s) cible(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	2 500
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui / non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui / non ☒ (montant de l'inscription : €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges administratives & finc.		Frais généraux	
Autres		Autres	350
Frais de services	400	Autres produits	
Maintenance et réparations		Collectifs	
Services extérieurs			
Locutions			
Électricité			
Assurances			
Achats	1500	Région (N)	
		Département (N)	
		Commune (N)	
Autres Services extérieurs		Subventions de l'État (N)	2000
Donations		Organismes publics (N)	
Frais de	750	Autres produits	
Financements, etc.		Autres produits	
		Autres produits	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	7450	TOTAL PRODUITS	2450

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en valeur	
Secours en nature		Secours en nature	
Subsistance (denrées alimentaires)		Contributions volontaires	
Personnel bénévole		Travail en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

DOSSIER N°	2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	117229	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA GAVOTTE (ACG)				
PRESIDENT	Madame Marielle MIALET			
SIEGE	LES PENNES MIRABEAU			
OBJET STATUTAIRE	ACG est une association regroupant les commerçants et artisans de la Gavotte. Elle a pour objet : - de dynamiser le quartier de la Gavotte, Cadeneaux des Pennes Mirabeau ; - de renforcer le lien social ; - d'animer le village par des manifestations ponctuelles.			
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de 5 manifestations : - Journée de la femme le 8 mars 2012 - Animation sur le thème du printemps qui durera une semaine au mois de mars - Animation Halloween le 30 octobre 2012 - Animation commerciale avec repas sur le thème du Far West du 17 au 24 septembre 2012. - Animation sur le thème de Noël les 4 et 6 décembre 2012.			
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune des Pennes-Mirabeau ne fait pas l'objet d'un diagnostic économique ou d'une demande FISAC.			
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 30 000 € : CR = 6 000€ ; CG13 = 4 200€ ; Commune = 4 800€.			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	28 724 €	MONTANT DEMANDE	5 000 €	
MONTANT PROPOSE	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE	17,41 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	20,55 %	
OBSERVATIONS	Le montant de la subvention est divisé sur les 5 actions : - Journée de la femme, 600 € sur un montant de 2 250 € ; - Animation Printemps, 1 000 € sur un montant de 6 500 € ; - Animation Halloween, 600 € sur un montant de 2 350 € ; - Animation Far West, 1 200 € sur un montant de 10 554 € ; - Animation Noël, 1 600€ sur un montant de 7 070 €.			

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : u. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants v. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants w. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants x. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants y. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - pas de feuille annexée en copie
à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la DPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	le 8 mars 2012
Lieu(x) de réalisation	(Gardette) place de la mairie square Jean Jaurès
Contenus et objectifs de l'action	Animations sur les plaisirs de la femme
Public(s) ciblé(s)	les femmes de tout âge
Nombre de participants / exposants	environ 10
Nombre de spectateurs / visiteurs	600 personnes
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
à compléter pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année.
DEPENSES RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1250	Vente	550
Prestations de services	600	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	300	Subventions demandées :	
Entretien	100	Etat (à détailler)	
Assurances		Région (s)	
		Département (s)	600
		Commune (s)	500
Autres Services extérieurs		Communauté de communes	600
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Carcéaux	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CHASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	2250	TOTAL PRODUITS	2250
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

2666

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mars 2012
Lieu(x) de réalisation	Village des Femmes Mirabau
Contenus et objectifs de l'action	animation sur l'homme l'intenpr x l'gender
Public(s) cible(s)	Femmes et adolescents
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	1700
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Matériaux	23 000	Vente	2 300
Fournitures de services	1700	Autres produits	
Matériaux et fournitures		Contributions	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	1000
		Commune (s)	1000
Autres Services extérieurs		Commissariat de l'Etat (s)	1200
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	1000
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Africa (ex CHSBA)	
		Autres ressources attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	26 500	TOTAL PRODUITS :	6 500
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature :	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition biens & prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

100 638

DESSCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
indiquant les montants demandés (en €) par l'association et les aides en nature, pécuniaires et de matériel.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	30 octobre 2012
Lieu(s) de réalisation	village des Pennes
Contenus et objectifs de l'action	Animation Halloween
Public(s) cible(s)	enfants et adultes pennois
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	3 heures
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BILAN ET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
à compléter pour chaque action ou manifestation organisée en 2012
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	150	Vente	650
Prestations de services	600	Autres produits	
Matières et fournitures		Conisations	
Services extérieurs			
Locations	900		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	100	Rég (à détailler)	
		Région (a)	0
		Département (a)	600
		Commune (a)	500
Autres Services extérieurs		Communes du Pays d'Aix	600
Honoraires		Organisme social (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASPA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2350	TOTAL REVENUS :	2350

Remplis des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Énergie	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Don en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Charges totales :	563
--------------------------	------------

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Par de feuille annexes au cas échéant
à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CEE doit être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 17 au 24 septembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Place de la mairie, St-Joseph, Académ
Contenus et objectifs de l'action	Information commerciale, Japon - thème japonais
Public(s) ciblé(s)	tout public et à l'extérieur
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	1800
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
à compléter pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année
CHARGES PREVISIONNELLES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3954	Vente	4004
Prestations de services	6500	Autres produits	
Matériel et fournitures	200	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances	100	Région (s)	1500
		Département (s)	2000
		Commune (s)	1600
Autres Services extérieurs		Contributions au Pays d'Als	1200
Hébergement		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Burgen	
Déplacements, missions		Emplois Aides (ex CHASMA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		SPONSOR - TAIR	150
Salaires brute			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	10554	TOTAL PRODUITS	10554
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Recette en nature		Matériel	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Nous en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire
En activité le 1^{er} janvier 2012, l'association doit être déclarée à la CEE
L'association doit être déclarée à la CEE avant le 1^{er} janvier 2012

DESкрипTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 à compléter - Pas de feuille annexes ou coller
 à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Total des montants demandés à la CPA doit être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	le 4 et 6 décembre 2017
Lieu(x) de réalisation	la gaulle et village des penons
Contenus et objectifs de l'action	Animation thème week
Public(s) cible(s)	enfants et adultes penonais
Nombre de participants / exposants	15
Nombre de spectateurs / visiteurs	800 et 600 personnes
Durée de l'action	3 heures
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 à compléter - Pas de feuille annexes ou coller
 Total des montants demandés à la CPA doit être égal au budget prévisionnel de l'association

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2370	Vente	810
Prestations de services	3750	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	800	Subventions demandées :	
Energie		Etat (à détailler)	
Assurances	200	Région (a)	3500
		Département (a)	0
		Commune (a)	1000
Autres Services extérieurs		Contributions en nature	1600
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Fonds Aides (ex CNASRA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	7040	TOTAL PRODUITS	7040

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Observations :	

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 114227	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
LA ROQUE ENSEMBLE			
PRESIDENT	Madame Florence FOUGERAS		
SIEGE	LA ROQUE D'ANTHERON		
OBJET STATUTAIRE	L'association La Roque Ensemble a pour objet l'étude, l'organisation et la mise en œuvre de tous moyens susceptibles de renforcer l'attractivité de la Roque d'Anthéron et sa fréquentation par les consommateurs potentiels, valoriser et promouvoir les activités, produits et services, créer une image de marque.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne la kermesse de Noël qui aura lieu toute une journée mi-décembre. Jeux récréatifs pour les enfants, passage du Père Noël avec ses rennes et son traineau. Animations avec jongleurs, château de Noël, animation musicale. Stands et exposants divers.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune a sollicité une étude de faisabilité FISAC.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 13 428€ : Commune = 2 500 € ; CCI = 600€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	4 900 €	MONTANT DEMANDE	3 500 €
MONTANT PROPOSE	3 500 €	TAUX DE COUVERTURE	71,43 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	71,43 %
OBSERVATIONS	<u>Critères d'attribution :</u> - La subvention représente + de 40% du budget prévisionnel de l'action. Cette année l'association a demandé une subvention pour une seule manifestation qui est la plus importante de l'année. Pour autant, le programme des actions de l'association reste aussi important que l'année précédente.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : z. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants aa. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants bb. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants cc. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants dd. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de rebill - annexe au dossier
 Le remplir à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés est l'équivalent du budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Place Ancienne mairie de Rognes
Contenus et objectifs de l'action	Kermesse et marché de Noël.
Public(s) ciblé(s)	tout
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	La Journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Remplir à compléter pour chaque manifestation prévue dans l'année.
 DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	1000
Prestations de services	1200	Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	400
Services extérieurs			
Locations	1500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Communes (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	100	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	1900	TOTAL PRODUITS :	4900

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	1000
Mise à disposition (biens & prestations)	200	Prestations en nature	
Personnel bénévole	200	Dons en nature	100
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	1100

Obligatoire :
 Les subventions demandées en l'occurrence : 3500 € (communauté du Pays d'Aix) et 1000 € (Région PACA) sont des subventions volontaires.
 Les contributions volontaires en nature : 1000 € (bénévoles) et 100 € (dons en nature) sont des contributions volontaires.

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113195	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU COMMERCE AIXOIS (APACA)			
PRESIDENT	Monsieur Christiant ROLANDO		
SIEGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but de promouvoir, animer et défendre les commerces du centre-ville d'Aix-en-Provence.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne « Le Noël d'Aix ». C'est une animation sur 6 semaines qui se déroule dans différents lieux du centre-ville.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Un FISAC est en cours sur la commune d'Aix-en-Provence.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 143 500 € : Commune = 76 000 € ; CCI = 7 500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	50 000 €	MONTANT DEMANDE	20 000 €
MONTANT PROPOSE	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE	30%
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 750 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	%
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation			Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre			Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre			Oui

L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : ee. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants ff. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants gg. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants hh. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants ii. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au collage
L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Les totaux des montants demandés à la CPA devront être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	17 nov - 30 déc 2012
Lieu(x) de réalisation	Centre ville Aix
Contenus et objectifs de l'action	"Le Noël d'Aix"
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	6 semaines
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
CHARGES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services	44000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	30 000
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	20 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	50000	TOTAL PRODUITS :	50 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 Le subvention communale est fixée à 25% du montant des charges.
 Le subvention départementale est fixée à 10% du montant des charges.
 Le subvention régionale est fixée à 10% du montant des charges.

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 110690	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
ACAPLM			
PRESIDENT	Monsieur Eric GIANNERINI		
SIEGE	MEYRARGUES		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet d'entretenir et développer le tissu commercial et artisanal local.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne la composition, la création et la diffusion d'un agenda type brochure (la distribution est assurée par l'association). L'objectif est de faire connaître les commerçants, artisans et professions libérales du village afin de pérenniser leurs activités professionnelles.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Meyrargues fait l'objet d'un FISAC marché.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 21 320€ : Commune = 4 500 € ; CCI = 1 500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	15 000 €	MONTANT DEMANDE	6 000 €
MONTANT PROPOSE	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE	33,33 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	50 %
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation			Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre			Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre			Oui

L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : jj. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants kk. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants ll. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants mm. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants nn. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée en colle.
 L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 A côté des montants demandés, la CPA devra étayer l'annexe prévisionnel de l'association.

Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

date de mise en œuvre prévue	DES QUE POSSIBLE
lieu(x) de réalisation	MEYRARGUES
contenus et objectifs de l'action	AGENDA - BROCHURE - PUB
public(s) ciblé(s)	Habitants du village
nombre de participants / exposants	~ 30 à 40
nombre de spectateurs / visiteurs	~ 3500
durée de l'action	
entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir ce tableau pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
 DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
spécifiques à l'action		Ressources propres	
salaires de services		Vente	
matériel, fournitures		Autres produits	1000
loisirs extérieurs		Cotisations	2000
		Subventions demandées :	
		Etat (à détailler)	
			
		Région (s)	
			
		Département (s)	
			
		Commune (s)	4500
services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	6000
		Organismes sociaux (à détailler)	1500
		CCIM.P.	
	15000	Fonds Européens	
autres, missions		Emplois Aides (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
personnel			
salaires			
indemnités			
charges de personnel			
autres généraux			
TOTAL CHARGES :	15000	TOTAL PRODUITS :	15000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
salaires en nature	Bénévolat
matériel (biens & prestations)	Prestations en nature
autres bénévoles	Dons en nature
autres contributions volontaires	Total des contributions volontaires

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 116193	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
VITRINES ET METIERS A SAINT-CANNAT			
PRESIDENT	Madame Virginie MARTINET		
SIEGE	SAINT-CANNAT		
OBJET STATUTAIRE	L'association Vitrites et Métiers à Saint-Cannat a pour objet de : - renforcer l'attraction de Saint-Cannat et sa fréquentation par des consommateurs potentiels, - valoriser et promouvoir les activités, produits et services de ses membres, - créer une image de marque et défendre les intérêts communs.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 4 animations : - Les pitchounades : journée de rapprochement des familles et des membres de l'association autour d'une sorte de kermesse. - La nuit de l'artisanat et du commerce : soirée animée qui a pour but de mettre en relation les membres et les sympathisants afin de favoriser le contact et l'entente au travers de projet de l'année. - Loto des commerçants : profiter d'un loto traditionnel pour rapprocher les clients potentiels des différents acteurs économiques. - Marché de Noël : favoriser le commerce local et animer le village afin de le rendre plus dynamique aux yeux des clients potentiels.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Saint-Cannat a sollicité une étude de faisabilité FISAC.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 18 402 € : CG13 = 1 800 €, Commune = 600 € ; CCIMP = 1 800 €.		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	16 100 €	MONTANT DEMANDE	4 000 €
MONTANT PROPOSE	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE	24,84 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 200 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	27,37 %
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : oo. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants pp. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants qq. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants rr. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants ss. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESIGN DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
Formulaire à compléter pour toutes manifestations organisées dans l'année
à adresser au service de l'Action Culturelle de l'Association

ction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. *Pitchounades.*

le mise en œuvre prévue	<i>juillet 2012</i>
de réalisation	<i>Jardin Public Saint - Gervais</i>
aus et objectifs de l'action	<i>Journée d'animation destinée au rapprochement</i>
(s) ciblé(s)	<i>Familles de la commune</i>
re de participants / exposants	<i>30</i>
re de spectateurs / visiteurs	<i>300</i>
de l'action	<i>une journée</i>
es payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
ctions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET DES CHARGES ET DES PRODUITS DE LA MANIFESTATION 2012
à compléter pour toutes manifestations organisées dans l'année
à adresser au service de l'Action Culturelle de l'Association

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
liques à l'action		Ressources propres	
	<i>500 €</i>	Vente	<i>3 800 €</i>
services		Autres produits	<i>400 €</i>
unités	<i>4 400 €</i>	Cotisations	
teurs	<i>1 000 €</i>	Ténacité	<i>1000 €</i>
		Subventions demandées :	
		Etat (à détailler)	
			
itance	<i>3 000 €</i>	Région (s)	
			
		Département (s)	<i>900 €</i>
		<i>Donchies... du Rhone</i>	
		Commune (s)	<i>200 €</i>
		<i>Saint - Gervais</i>	
es extérieures		Communauté du Pays d'Aix	<i>3000 €</i>
		Organismes sociaux (à détailler)	<i>600 €</i>
	<i>1 000 €</i>	<i>C.C.F.</i>	
		Fonds Européens	
missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
	<i>1</i>	Autres recettes attendues (à détailler)	<i>500 €</i>
		<i>Sponsoring</i>	
ersonnel			
les			
s de personnel	<i>500 €</i>		
général			
TOTAL CHARGES :	<i>10 400 €</i>	TOTAL PRODUITS :	<i>10 400 €</i>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
ature	Bénévolat
ition (biens & prestations)	Prestations en nature
évolue	Dons en nature
contributions volontaires	Total des contributions volontaires
<i>194</i>	<i>128</i>
<i>128</i>	<i>194</i>
<i>322</i>	<i>322</i>

on Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. *Nuit de l'artisanat:*

mise en œuvre prévue	Octobre 2012
réalisation	Gallerie des Hâtes Saint-Cannat
et objectifs de l'action	Soirée rapprochement des membres
ciblée(s)	Membres de l'association et sympathisants
de participants / exposants	30
de spectateurs / visiteurs	70
de l'action	Soirée
payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée : 12 €)
ions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges à l'action		Ressources propres	
		Vente	1200
Services	1200	Autres produits	200
Matériaux	750	Cotisations	
Autres			
		Subventions demandées :	
		Etat (à détailler)	
			
		Région (s)	
			
		Département (s)	300
			
		Commune (s)	100
			
Charges extérieures		Communauté du Pays d'Aix	250
		Organismes sociaux (à détailler)	600
			
Missions	1800	Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex ONASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
Personnel			
Salaires			
Coût de personnel	400		
Matériaux			
TOTAL CHARGES :	2650	TOTAL PRODUITS :	2650

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Matériaux	Bénévolat
Contribution (biens & prestations)	Prestations en nature
Bénévolat	Dons en nature
contributions volontaires	Total des contributions volontaires

pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. *lot des Commerçants*

Date de mise en œuvre prévue	<i>Novembre 2012</i>
Lieu(x) de réalisation	<i>Salle des fêtes Saint-Gannat</i>
Contenus et objectifs de l'action	<i>lot traditionnel agrémenté d'une présentation</i>
Public(s) ciblé(s)	<i>Clients potentiels</i>
Nombre de participants / exposants	<i>30</i>
Nombre de spectateurs / visiteurs	<i>100</i>
Durée de l'action	<i>1 après-midi</i>
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

--	--

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	<i>100</i>
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	<i>1500</i>	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances		Région (s)	
		Département (s)	<i>300</i>
		Commune (s)	<i>100</i>
		Communauté du Pays d'Aix	<i>200</i>
Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	<i>400</i>
Honoraires		Fonds Européens	
Publicité	<i>100</i>	Emplois Aides (ex CNASIA)	
Déplacements, missions		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	<i>1600</i>	TOTAL PRODUITS :	<i>1600</i>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

<i>200</i>	<i>12,50</i>
------------	--------------

pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. *Marché de Noël*

Date de mise en œuvre prévue	Novembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Rue de Saint-Cannat
Contenus et objectifs de l'action	Animation et Pax en l'honneur du Village
Public(s) ciblé(s)	Clients Potentiels
Nombre de participants / exposants	12
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	Une journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription €)

--

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	200
Prestations de services	500	Autres produits	
Matières et fournitures	850	Certifications	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances		Région (s)	
		Département (s)	
		<i>Bas-Rhin du Rhone</i>	300
		Commune (s)	200
		<i>Saint-Cannat</i>	550
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	200
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
		<i>CCF</i>	
Publicité	100	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aides (ex ONASRA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES : 1450		TOTAL PRODUITS : 1450	

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	170	Prestations en nature	170
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	170	Total des contributions volontaires	170

550	37,93
-----	-------

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109399	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES			
PRESIDENT	Monsieur Bruno PAULET		
SIEGE	ROGNES		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but de mettre en œuvre des animations festives et commerciales pour toutes les générations		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 3 manifestations : - Le carnaval le 31 mars 2012 - Feux de la St-Jean le 29 juin 2012 - Noël des enfants le 8 ou 15 décembre.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune de Rognes.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 19 595 € : Commune = 300 € ; CCI = 700 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	12 310 €	MONTANT DEMANDE	3 000 €
MONTANT PROPOSE	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE	24,37 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	26,71 %
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation			Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre			Oui

L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : tt. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants uu. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants vv. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants ww. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants xx. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESIGNATION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexes ou collée
 L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés à la CPA doit être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	31 Janv 2012
Lieu(x) de réalisation	Village et salle des fêtes
Contenus et objectifs de l'action	Carnaval, de 8 à 12 heures
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	200 env.
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 Jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir ce formulaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2800	Vente	2200
Prestations de services	1500	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances	70	Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	300
Autres Services extérieurs		Communauté d'agglomération	1500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	100	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds propres	630
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	4630	TOTAL PRODUITS	4630

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mises à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA doit être inférieure ou égale à 10% du total des produits hors contributions volontaires (montant demandé / total des produits x 100).

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés par l'CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	29 Juin 2012 Fête de la St Jean.
Lieu(x) de réalisation	Espace Vernet.
Contenus et objectifs de l'action	Buvette, soirées dansantes, feu
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	300 à 600 personnes (selon temps)
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	18012
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2220	Vente	2900
Prestations de services	500	Autres produits	
Matières et fournitures	800	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		 C.C.I.P.P.	3000
		Région (s)	
		Département (e)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté de Pays (s)	500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	380	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASIA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	3200	TOTAL PRODUITS :	3900

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA de € doit être égale à 100 % du total des produits moins contributions volontaires. (montant demandé) (montants prévus)

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1. Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	08 ou 15 Décembre Noël des enfants
Lieu(x) de réalisation	MJC
Contenus et objectifs de l'action	Spectacle, goûter, Animation.
Public(s) ciblé(s)	Enfants
Nombre de participants / exposants	env° 100.
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir l'exemple pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	2250
Achats	300	Vente	
Prestations de services	3500	Autres produits	230
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances		Région (s)	
		Département (s)	CCIRP 500
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communes déléguées	1000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	180	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASTA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	3980	TOTAL PRODUITS :	3980

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA de € représente % du total des produits hors contributions volontaires (montant demandé / montant produits x 100)

DOSSIER N° 2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109399	22 mars 2012	5 avril 2012	Non
BENEDICTION – CALISSON. COM			
PRESIDENT	Monsieur Jean-Pierre BORRELLY		
SIEGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet la création, l'animation et la réalisation de toutes manifestations ou activités à caractère culturel, professionnel liées à la promotion de la région provençale en générale.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 1 manifestation : - La fête du calisson d'Aix (17 ^{ème} édition de la Bénédiction des Calissons) le 02 septembre 2012.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Un FISAC est en cours sur le centre ville d'Aix en Provence.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2012, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 27 442 € : Commune = 1000 € ; Autres privés = 3 000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	27 442 €	MONTANT DEMANDE	6 000 €
MONTANT PROPOSE	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE	21,86 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2011	19,05 %
OBSERVATIONS			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation			Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre			Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre			Oui

L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : yy. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants zz. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants aaa. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants bbb. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants ccc. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

Le total des mandats dérivés de la TFP donne des chiffres qui sont très proches de l'estimation

Date de mise en œuvre prévue	Dimanche 2 septembre 2012
Local de réalisation	PSG de FLORENTIN
Contenu et objectif de l'action	Préparation du CACIS 2012 7 ex
Public(s) cibul(s)	Tout public, non inscrit, Tarifs
Motivation de participant(s) / organisateur	de
Motivation de spectateur(s) / organisateur	7 ex
Heure de l'action	Tarifs 100 000 000
Matériel payant	oui
Matériel payant	oui

DRUGS: THE REALITY

[illegible]

22

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Abstention : DUFOUR Jean-Pierre

Ne prend pas part au vote : CANAL Jean-Louis

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012